

COMMUNE DE SAINT POL SUR MER

*J'aime ma ville  
belle et propre*



**Unissons nos efforts avec PEPS !**

**Plan Environnement Propreté**

**Saint Pol sur Mer**



**La Mairie de Saint Pol vous offre cette ogive «propreté» contenant des sachets vous permettant de ramasser les déjections de votre animal.**

**Des recharges sont disponibles dans votre supermarché.**

**À l'occasion des vœux à la population, Un grand plan « Propreté » a été lancé pour la commune de Saint Pol sur Mer.**

À cette occasion, un petit personnage nommé PEPS comme « Plan Environnement Propreté Saint Pol sur Mer » a été créé.

Il sera le dénominateur commun pour de multiples actions dans **de nombreux domaines : les mégots de cigarettes, les poubelles, les véhicules, les déjections canines...**

**Le mot d'ordre est simple : « La propreté, c'est l'affaire de tous ! »**

C'est grâce à une mobilisation générale que l'on peut améliorer la propreté et donc le cadre de vie.

## *Sur tous les fronts*

Dans les trois prochaines années, la ville lancera successivement des actions de sensibilisation et de prévention sur toutes les thématiques suivantes :

**Encombrants - Poubelles - Dépôts sauvages  
Caddies - Affichages sauvages - Déjections animalières  
Mégots - Graffitis - Espaces verts - Véhicules  
Mobiliers urbains - Création florale et urbaine  
Entrées de ville - Bâtiments communaux**

## *Que dit la loi ?*

Ne pas ramasser les déjections de son animal est une infraction de 3ème classe. Vous encourez une amende de 68 €. Art 632-1 du code pénal.



*Allo Peps*

**N°Vert 0800 059 430**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE